

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSRS	Date	18 février 2025
Numéro	25.117	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission Santé	Lié à (facultatif) : ad 25.602 com
Titre : Pour une interdiction de la vente des cigarettes électroniques jetables, « puffs »	
Contenu : Le Conseil d'État est chargé d'adapter les lois concernées pour interdire la vente des cigarettes électroniques jetables (appelées puffs) sur le territoire du canton de Neuchâtel.	
Développement (obligatoire) : Les cigarettes électroniques jetables, appelées puffs, se répandent rapidement parmi les jeunes. Un sondage dans une école jurassienne révèle que près de 50% des élèves de 13 à 16 ans ont déjà essayé ces produits et qu'un quart d'entre eux en consomment quotidiennement. Une étude d'Unisanté et de Promotion Santé Valais montre que 59% des jeunes de 14 à 25 ans en ont déjà consommé, dont 12% de manière régulière (10 jours ou plus sur 30 jours), notamment 9% des 14 à 17 ans. Ces dispositifs, au design coloré et aux arômes attirants, banalisent l'usage de la nicotine. Les puffs contiennent du propylène glycol et des glycérines végétales, des agents chimiques utilisés pour produire la vapeur, ainsi que des arômes parfois non régulés pouvant contenir des substances potentiellement toxiques. Ces composants, en plus de la nicotine, posent des risques accrus de dépendance et de problèmes pulmonaires chez les jeunes utilisateur-trice-s. Sur le plan environnemental, les puffs sont un véritable fléau. Elles contiennent des batteries au lithium, difficiles à recycler, ainsi que d'importantes quantités de plastique. Ces composants sont produits via des processus très consommateurs de ressources naturelles comme le pétrole et l'eau, tout en étant souvent extraits dans des conditions éthiques discutables. Une fois utilisées, les puffs finissent généralement dans les déchets ordinaires, contribuant ainsi à la pollution des sols et des eaux. Plusieurs pays, dont l'Australie (depuis le 1 ^{er} janvier 2024), ainsi que la France, l'Allemagne et l'Angleterre, ont déjà pris des mesures pour interdire ces produits. Une motion fédérale visant à interdire ces dispositifs en Suisse a été déposée, mais le Conseil fédéral n'a proposé jusqu'à présent qu'une augmentation des taxes et une restriction de vente aux mineur-e-s, ce qui est insuffisant face à cette menace croissante. Nous demandons ainsi l'interdiction totale des puffs dans le canton de Neuchâtel pour protéger la jeunesse contre l'addiction précoce et préserver l'environnement.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Blaise Courvoisier, président de la commission Santé		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :